

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4586**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Environnement nucléaire

Nouvel intitulé : techniques d'interventions sur les installations nucléaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°6	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227 Energie, génie climatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent titulaire du Baccalauréat professionnel « Environnement Nucléaire » est responsable d'une équipe opérationnelle intervenant en environnement nucléaire. Son travail consiste à : - gérer son équipe d'intervention ;

- assurer des opérations de logistique de maintenance nucléaire ;
- participer à la gestion de déchets des industries nucléaires ;
- contribuer aux opérations de démantèlement d'installations ;
- effectuer des travaux particuliers liés à un environnement nucléaire.

Son activité s'inscrit dans le cadre des obligations liées à la radioprotection, à la sûreté, à la sécurité et à la qualité en vigueur dans l'industrie nucléaire.

L'organisation de travaux dans un environnement spécifique, tel que celui de l'industrie nucléaire, implique des aptitudes et des qualités telles que : rigueur, disponibilité, stabilité, autorité associée à des qualités relationnelles naturelles, adaptabilité et sens de la polyvalence, capacité de formation et d'information des intervenants.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

centrales nucléaires, installations nucléaires,

agent de décontamination, agent de démantèlement, décontamineur, agent de traitement, agent de traitements dépolluants

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

Réglementation d'activités :

- aptitude médicale définie par la réglementation pour le travail sur des installations nucléaires. - comme dans tout environnement obéissant à des règles strictes de sûreté et de surveillance, l'accès aux sites nucléaires est conditionné, en particulier, à l'existence d'un casier judiciaire vierge.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Les unités constituant le diplôme sont les suivantes: - Physique nucléaire, détection des rayonnements, radioprotection
- Mathématiques, sciences physiques
 - Analyser et préparer un chantier en environnement nucléaire
 - Gérer, communiquer, rendre compte
 - Intervenir en environnement nucléaire
 - Organiser le travail d'une équipe
 - Langue vivante
 - Français, histoire-géographie
 - Education artistique, arts appliqués
 - Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté de création du baccalauréat professionnel Environnement nucléaire en date du 18 juillet 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

cndp

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : techniques d'interventions sur les installations nucléaires